



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-0906 du 21/06/2023

Délégation de signature du 21 juin 2023

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DIRECTION SPÉCIALISÉE DE CONTRÔLE FISCAL CENTRE-EST

Direction spécialisée de contrôle fiscal Centre-Est

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

Date d'application: 21/06/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-23-0754 du 03/04/2023

L'administrateur général des Finances publiques, chargé de la Direction spécialisée de contrôle fiscal Centre Est ; Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ; Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants.

Arrête:

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

M^{me} Béatrice CARTIER, Administratrice des Finances Publiques,

M. Thomas DOUCET, Administrateur des Finances Publiques,

M^{me} Nathalie BARLET, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,

M^{me} Corine CARRY, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,

M. Arnaud COLIN, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

M^{me} Anouk DRAUSSIN, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,

M^{me} Françoise DUBOIS, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,

M^{me} Aurélie MARCO, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,

M. Eric ZEMERLI, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

M. Christian CASTET, Inspecteur Principal des Finances Publiques,

M^{me} Catharina COUSIN, Inspectrice Principale des Finances Publiques,

M. Rodolphe LOYAU, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;
- 2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 €;
- 3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- M. Romain BETTI, Inspecteur Principal des Finances Publiques,
- M^{me} Sophie BORDESSOULE, Inspectrice Principale des Finances Publiques,
- M^{me} Delphine DUMONT, Inspectrice Principale des Finances Publiques,
- M^{me} Chrystel GERMAIN, Inspectrice Principale des Finances Publiques,
- M. Jean-Marie DENIS DE TROBRIAND, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,
- M. Frédéric DINTILHAC, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,
- M^{me} Gaëlle KEKE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques,
- M. Guy MOREL, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,
- M. Bruno VILLEGAS, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,
- M^{me} Anne SAVOYE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques,
- M. Sébastien PREUVOT, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,
- à l'effet de signer :
- 1º en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 80 000 € ;
- 2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 80 000 €;
- 3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

Article 3

Délégation de signature est donnée à :

M^{me} Béatrice BLANC, Inspectrice des Finances Publiques,

Mme Annabelle BOULON, Inspectrice des Finances Publiques,

M. Jérôme BOUTIN, Inspecteur des Finances Publiques,

M^{me} Isabelle CAVET, Inspectrice des Finances Publiques,

M. Laurent CHESNEAU, Inspecteur des Finances Publiques,

M. Luc COTE, Inspecteur des Finances Publiques,

M. Marc FAHY, Inspecteur des Finances Publiques,

M^{me} Christine LACROIX, Inspectrice des Finances Publiques,

M^{me} Sandrine LELEU, Inspectrice des Finances Publiques,

M^{me} Adeline OLAGNE, Inspectrice des Finances Publiques,

M. Aubin POMMIER, Inspecteur des Finances Publiques,

M^{me} Alix ROUSSE, Inspectrice des Finances Publiques,

M^{me} Carole SOMNY, Inspectrice des Finances Publiques,

M^{me} Catherine TAILLEUR, Inspectrice des Finances Publiques,

M^{me} Adèle WOU, Inspectrice des Finances Publiques,

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 70 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 70 000 €.

Article 4

Délégation de signature est donnée à M^{me} Carole SOMNY, Inspectrice des Finances Publiques, à l'effet de signer les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office prises par délégations par les Chefs de brigade.

Article 5

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

GABRIEL GANZENMULLER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel ISSN 2268-0756